

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 37 (1975)
Heft: 1

Rubrik: La vive activité montrée par les propriétaires de machines agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vive activité montrée par les propriétaires de machines agricoles

Les principes d'une saine démocratie sont également mis en pratique dans la technique agricole suisse, c'est-à-dire à la base. L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) en fournit un exemple frappant. Elle fut fondée en 1924 en tant qu'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles, soit à un moment où ces machines devaient acquitter la même taxe de circulation que les voitures automobiles. Les propriétaires de tracteurs agricoles s'organisèrent et parvinrent finalement en 1930, après de longues tractations, à obtenir qu'une position spéciale soit réservée à ces véhicules du double point de vue légal et fiscal. Plus tard, les efforts opiniâtres qu'elle fit concernant les tarifs douaniers lui permirent d'arriver à ce que les praticiens bénéficient de droits réduits pour les carburants à usages agricoles. A l'heure actuelle, l'ASETA compte 38'000 membres, qui appartiennent aux diverses régions linguistiques et sont groupés en 22 Sections conformément au nombre de cantons. Les membres de la Principauté du Liechtenstein viennent encore s'ajouter à cet effectif. Selon ses statuts, l'organisation en question s'est fixé notamment les buts suivants: compléter les connaissances des sociétaires dans les domaines de la technique agricole et de la gestion de l'exploitation; développer

le service consultatif en matière de machinisme agricole; encourager l'emploi rationnel et sans danger des matériels agricoles; informer rapidement les sociétaires des nouveautés réalisées par les fabricants de machines et instruments agricoles; collaborer avec des institutions et services officiels ainsi qu'avec des organisations d'autres branches agricoles et professions.

L'ASETA dispose de deux Centres de formation professionnelle complémentaire, soit à Riniken près Brougg et à Grange-Verney près Moudon. Des cours y sont donnés chaque hiver, entre autres sur les matières suivantes: le façonnage du métal et des matières plastiques; l'emploi, l'entretien et la réparation des machines agricoles; la soudure électrique et la soudure autogène. De plus, il est aussi possible d'y suivre des cours se rapportant à des machines agricoles spéciales telles que les moissonneuses-batteuses, les ramasseuses-presses à haute densité, les pulvérisateurs et les atomiseurs. Enfin des cours sont également donnés à ces centres concernant la ventilation du foin en grange et le montage des dispositifs de sécurité nécessaires sur les véhicules agricoles à moteur. Par ailleurs, la revue «Technique Agricole» (anciennement «Le Tracteur et la Machine agricole») est le périodique de l'ASETA.

(Extrait de «Landtechnik» (Allemagne)

Echos de l'industrie des machines

L'élévateur automoteur tous-terrains à fourche Faun-Termit K341

Conformément aux expériences faites jusqu'à présent, les élévateurs à fourche autotractés pouvant être utilisés sur n'importe quel terrain sont fabriqués en toutes grandeurs – avec un moteur correspondant – et pour divers buts d'utilisation. Il s'agit la plupart du temps de versions renforcées des chariots auto-

tractés à fourche qu'on trouve dans l'industrie, ou bien de matériels dont les pneus, de grand format, doivent justifier la qualification «tous-terrains».

En s'en tenant à la signification exacte de cette expression, on se rend toutefois compte que l'élévateur automoteur tous-terrains à fourche est un matériel qui doit être plutôt comparé à une machine de chantier – du fait de sa construction extra-solide